

Bénéficiaire du statut d'association

L'Association Techos propose des tarifs préférentiels pour les associations sous réserve de vérification de leur statut :

1. Conditions d'éligibilité

Peut bénéficier du statut d'association toute structure doit être régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et déclarée au RNA (Répertoire National des Associations).

2. Justificatifs demandés

L'association doit fournir les documents suivants :

- Numéro RNA
- Numéro SIRET (si applicable)
- Liste des dirigeants de l'association
- Pièce d'identité du membre dûment habilité à représenter l'association

3. Demande de vérification

L'association doit faire une demande via son espace client en suivant ces étapes :

- Créer un ticket de support dans la catégorie "Vérification Statut Association"
- Joindre les justificatifs en pièce jointe.
- L'équipe, après validation de votre statut, vous enverra une charte à signer.
- A la réception de la signature de cette charte, Techos vous attribuera le statut pour une durée indéterminée, sous réserve de contrôles.

4. Renouvellement et contrôles

Le statut association est renouvelé automatiquement chaque année.

Techos se réserve le droit de faire des vérifications à n'importe quel moment.

L'association s'engage à notifier Techos de tout changement (statutaire, juridique ou administratifs) pouvant impacter la facturation ou l'éligibilité au statut.

5. Non-renouvellement ou absence de justificatifs :

Si aucun justificatif n'est fourni sous 14 jours après la demande, l'association sera automatiquement basculée sur la tarification standard applicable aux autres utilisateurs.

Aucun remboursement ou rétroactivité ne sera accordé en cas de retard dans la transmission du justificatif.